

VOL. 8

MAI 1902

No 5

BULLETIN
— DES —
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patriâ et patriam cogno-cere tenet.
Is n.ihî non civis sed pe.rigrinus erit.

PIERRE-GEORGES ROY
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
RUE WOLFE
LÉVIS

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de mai : Une calomnie historique (suite et fin), Ernest Myrand ; Saint-Albert ; Saint-Joseph de Carleton. L'abbé E. P. Chouinard ; Ant.-Chs. Taschereau, député de Beauce ; Amury Girod, L.-A. Huguet-Latour, L.-E. de Bellefeuille ; Le juge Foucher, A.-D. DeCelles ; Coroners de Québec (Liste révisée), F.-J. Audet ; Les deux Pères de l'Halle, E.-Z. Massicotte ; Le peintre Louis Dulongpré ; Les îles Saint-Pierre et Miquelon, R. ; Le Journal des Familles ; Joseph-Charles Juchereau de Saint-Denis, L'abbé Daniel ; L'uniforme de milicien sous l'ancien régime, R. ; L'origine du mot "caucus", J. A. Favreau ; L'honorable Louis-René Chaussegros de Lery ; Questions, etc., etc.

Gravures : Ant.-Chs. Taschereau, député de Beauce ; R. P. Isaac Jogues.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement : \$2 par année.

PUBLICATIONS RECENTES

Grande-Bretagne et Canada. Questions actuelles. Conférence donnée par M. Henri Bourrassa, M. P., au Théâtre national français, Montréal, le 20 octobre 1901. Montréal.—Imprimerie du *Pionnier*.

Le baptême d'une race, par Mgr Rozier—Conférence faite au Monument national, le 31 mars 1902.—Montréal, librairie Granger frères, rue Notre-Dame, 1699—1902.

Avenir des Canadiens-Français, par Denys Lanctot—Montréal—1902—En dépôt : Chambre 47, "Imperial Building", 107, rue St-Jacques, Montréal.

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 8

MAI 1902

No 5

UNE CALOMNIE HISTORIQUE

(Suite et fin)

J'aurais aimé, en outre d'une preuve morale, étayée sur des arguments de raison, pouvoir confondre, avec le témoignage péremptoire d'une preuve écrite, les diffamateurs de Madame de Frontenac. A cet effet je m'adressai à M. l'abbé Camille Roy, le professeur actuel de rhétorique au Séminaire de Québec, et qui était alors en France, à Paris, où il nous a fait grand honneur en remportant, de haute lutte, devant la Sorbonne, le titre de licencié-ès-lettres. Je lui demandais de rechercher dans les archives paroissiales de Saint-Nicolas-des-Champs un accusé de réception du cœur de Frontenac et un acte officiel constatant qu'il avait été déposé à la chapelle particulière des Messieurs de Montmor.

Ma démarche était trop tardive, il eût fallu consulter le nécrologe de Saint-Nicolas-des-Champs avant 1793, pour la raison que voici :

Paris, le 2 décembre 1900.

M. Ernest Myrand,

au Palais de Justice—Québec.

Cher monsieur,

Je vous apporte le résultat des recherches que vous m'avez demandées dans votre lettre du mois de novembre. Je regrette d'avance de ne pouvoir satisfaire mieux vos curiosités historiques.

Je suis allé voir monsieur le curé de Saint Nicolas-des-Champs nouvellement installé et assez ignorant encore de l'histoire de son église. Tout de même il s'est vivement intéressé à ce détail que vous voulez savoir et il m'a renvoyé à l'un de ses vicaires, prêtre assez âgé déjà, très au courant des choses de Saint Nicolas et, ce qui ne gêne rien, se piquant assez fort d'archéologie.

Celui-ci me dit d'abord qu'il est impossible de consulter les archives de Saint-Nicolas : elles n'existent plus. La Révolution, vous savez, a fait rudement le tour des sacristies.

Il y a bien les caveaux de l'église et, en particulier, celui de la chapelle de la famille de Montmor. Malheureusement, des restaurations fort inintelligemment conduites ont établi la plus entière et irréparable confusion dans les caveaux de Saint-Nicolas. On a vidé tous ces caveaux et on a mis tous les ossements dans une fosse commune sous les dalles de l'église. On a également enlevé tous les marbres, toutes les pierres tombales, on les a dispersées partout d'une façon fantaisiste dans l'église, on en a fait des pavés pour les chapelles latérales ; quelques-unes sont mutilées. Monsieur le vicaire qui m'a fait visiter ces chapelles m'assure qu'il a parcouru et essayé de déchiffrer ces pierres et qu'il n'y a rien trouvé relativement à Frontenac.

Reste une monographie de l'église qu'il m'a fait voir. Nous avons lu tout ce qui concerne les chapelles, les caveaux, en particulier le caveau de la chapelle de Montmor et il n'y est fait aucune mention relative à Frontenac ou à son épouse. (1) Cette monographie, la seule que l'on connaisse sur l'histoire de l'église de Saint-Nicolas, a été écrite après les maladroites restaurations dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Vous voyez donc que mes renseignements sont fort mai-

(1) Mme de Frontenac ne fut pas inhumée à St-Nicolas-des-Champs mais dans l'église de la paroisse St-Paul, à Paris, le 31 janvier 1707.

gres et peu décisifs. M. le vicaire, à qui j'ai laissé ma carte, me promet de me mettre au courant de ses découvertes, si jamais il en peut faire, au sujet de la question ou du problème historique qui vous intéresse.

L'église de Saint-Nicolas est assez intéressante à visiter, assez originale avec sa grande nef, partie gothique et partie renaissance. Les grattages qu'on a fait à l'intérieur lui ont donné un air de jeunesse que démentent très loyalement les vieux murs noircis de l'extérieur.

Mais tout ceci vous console bien peu sans doute de la déception que bien certainement je vous cause. C'est un peu votre métier, vous autres historiens, de chercher beaucoup, sans trouver toujours. C'est aussi ce qui vous rend parfaitement estimables aux yeux des hommes !

Veillez croire, cher monsieur, à mon entier dévouement.

J. Camille Roy, Ptre.

La lettre de M. l'abbé Camille Roy établit la parfaite inutilité de recherches ultérieures qui puissent amener la découverte de documents constituant une preuve écrite du dépôt, à Saint-Nicolas-des-Champs, du cœur de Frontenac. Les archives de cette paroisse sont irrémédiablement perdues depuis 1793. Toute décevante que soit pour l'historien la vérité de ce fait brutal elle n'en procure pas moins à son esprit un repos délicieux. Etre sûr, d'une belle certitude, absolument positive comme celle-ci, que le document tant cherché n'existe plus, mais c'est une satisfaction intellectuelle presque égale au plaisir, à la joie que vous aurait causé sa découverte. C'est le réveil après le cauchemar ! (1)

(1) Que j'aimerais être convaincu de la sorte de la perte des "Papiers Montmagny"—papiers officiels qui représentent les douze années d'administration du second gouverneur du Canada français. Que je serais reconnaissant à celui-là qui me prouverait leur destruction finale. Oh ! la bonne délivrance que ce serait pour nous, les possédés du Démon de la recherche, que cette certitude autant désirée que redoutée. En attendant la venue du puissant exorciste qui brisera le charme de cet envûtement diabolique, la course aux documents se poursuit, fiévreuse, enragée, affolante ; c'est une véritable chasse-galerie !

* * *

Mettons les choses au pis, et, convenons pour un instant, à l'avantage de mes contradicteurs possibles, que les archives de Saint-Nicolas-des-Champs, conservées intactes jusqu'à nos jours, soient muettes au sujet du cœur de Frontenac déposé dans la chapelle des MM. de Montmor, en faudrait-il conclure que cette cendre illustre n'y fut jamais apportée ni reçue ?

Eh ! rappelons-nous donc un autre fait historique, de cent ans plus rapproché de nous, et qui entraîne des conséquences et des conclusions identiques. Vainement chercherait-on dans les registres de la paroisse Notre Dame de Québec l'acte de ré-inhumation, en date du 11 septembre 1796, des restes calcinés de Frontenac, Callières, Rigaud-Vaudreuil et Taffanel de la Jonquière transportés des ruines fumantes de l'église des Récollets aux caveaux de la cathédrale. Et cependant, ne savons-nous pas, en toute sécurité de preuve historique (1) que la dépouille mortelle de ces quatre gouverneurs repose actuellement à la Basilique ?

Ce qui prouve qu'il ne faut rien conclure du silence des archives, et qu'on le pourrait même interpréter dans un sens hostile aux archivistes, car ces lacunes regrettables ne prouvent que trop souvent leur négligence, oserai-je dire leur criminelle incurie ? En 1877, alors que l'on poursuivait sous la Basilique des travaux d'excavation et d'exhumation, on chercha vainement à identifier à travers un fouillis d'ossements les cendres de nos gouverneurs français. Vain labeur, peines inutiles ! Jetée au vent, leur poussière n'eût pas été perdue davantage. Une feuille de plomb placée dans le cercueil de Samuel Champlain ou celui de ses

(1) M. l'abbé Planté, chapelain de l'Hôpital-Général de Québec, a prouvé cette translation le jour où il découvrit dans un livre de prônes, l'annonce publiée à la page 102 de cette " Etude."

quatre autres successeurs au Château Saint-Louis, eût tout sauvegardé. Cette légère aumône, les fabriciens de cette époque la refusèrent à leur mémoire. Je m'explique la légitime colère de l'intelligent curé de Sainte-Croix, M. l'abbé Georges Côté, et son indignation devant un acte aussi mesquin :

“ Lorsqu'on sait, écrivait-il, le nombre si considérable de sépultures qui ont eu lieu dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec, lorsqu'on se rappelle cette série de noms qui résument tous les genres d'illustrations et dont quelques-uns même sont si glorieux pour l'histoire de notre pays, on est saisi d'un vif regret en constatant que l'on a laissé à la postérité si peu de moyens d'identifier avec certitude les reliques précieuses de tant de personnages distingués ”. (1)

* * *

Cette étude historique aura-t-elle pour conséquence d'étouffer l'outrageante calomnie qui pèse si odieusement sur la mémoire de madame de Frontenac ? Pourrai-je me flatter d'atteindre tous les lecteurs du *Fort et Château St-Louis*, tous les abonnés de *L'Enseignement Primaire*, tous les souscripteurs au *Québec et Lévis à l'aurore du XXe siècle*, pour ne citer que trois des ouvrages canadiens français (2) qui ont répété, après *François de Bienville* et le *Dictionnaire Généalogique*, l'anecdote du coffret d'argent ? J'en doute fort. Et voici la raison qui justifie mon incrédulité : elle

(1) La belle étude de M. l'abbé Côté sur les travaux d'excavation faits en 1877 à la Basilique Notre-Dame de Québec, a été publiée dans l'“ Abeille ” du 5 décembre 1878, no 12.

(2) Ernest Gagnon : “ Le Fort et le Château St-Louis ”—Québec—1895—Brousseau éditeur—p. 266.

“ L'Enseignement Primaire, ” livraison de décembre 1898, no 4—pages 211 et 212.
A. B. Routhier ; “ Québec et Lévis à l'aurore du XXe siècle ”—Montréal, 1900—page 162.

tient à l'expérience d'un fait dont l'aventure m'est personnelle.

En 1893, quand je publiai l'*Histoire d'un siège : 1690, Sir William Phips devant Québec*, je consacrai tout un chapitre de mon livre — le treizième — à prouver que le portrait de Frontenac publié par Wilson & Cie, éditeurs de l'*Histoire des Canadiens-Français* de M. Benjamin Sulte était un faux portrait. Ce prétendu portrait historique de Frontenac n'était autre que celui de Jean-Henri Heidegger, célèbre protestant suisse, qui vivait à Zurich au 17^{ième} siècle et mourut la même année que Frontenac, c'est-à-dire en 1698. J'indiquais même (1), et cela constituait le point essentiel de ma preuve, comme il établissait l'exactitude de mon affirmation, l'ouvrage où se trouvait gravé ce portrait d'Heidegger *utilisé* par un industrieux commerçant d'estampes et vendu, bon prix, pour un authentique de Frontenac à un photographe-collectionneur de Québec qui le plaça, triomphant, dans sa galerie historique. Rien de plus absolument prouvé, n'est-ce pas que ce faux en gravure. Et cependant qu'est-il advenu ? Nous sommes à neuf ans de là — *Sir William Phips devant Québec* a été publié en 1893 (2) — et nos bons amis, les éditeurs canadiens français Cadieux & Derome, Beauchemin & Fils, continuent, comme si de rien n'était, à publier dans leurs dictionnaires illustrés — éditions canadiennes de Larousse et Mgr Guérin — à l'usage de nos maisons d'éducation, la biographie de Frontenac accompagnée du portrait..... d'Heidegger.

Bien différente, à l'égard de ce faux portrait, fut la conduite du grand écrivain américain Justin Winsor, auteur

(1) Cf : Gaspard Lavater : " L'art de connaître les hommes par la physionomie " — vol. III, planche 154 de l'édition française de M. Moreau — 1806.

(2) Toute l'aventure de ce faux portrait est raconté : au chapitre 13, pp 383 à 402.

du célèbre ouvrage : *Narrative and critical history of America*. A la date du 24 août 1896, il était à cette époque bibliothécaire de l'université d'Harvard, il m'écrivait ce qui suit :

Monadnock, N. H.—my summer home.

Immediately upon my hearing of the proofs of the false portrait of Frontenac now two years ago, I sent to Quebec and got a photograph of the statue of Frontenac, (1) and having that engraved. I had it inserted in my *Cartier to Frontenac*, page 364, in place of the false likeness, and all copies of that book which have since been printed have not shown the rejected portrait.

Very sincerely yours,

Justin Winsor.

Une telle lettre m'a tout à fait consolé du chagrin de n'être pas lu par mes compatriotes, et, plus que jamais aussi convaincu de la vérité du proverbe : *Nul n'est prophète dans son pays*.

Eh ! qu'est-ce à dire ? Qu'il faille garder le silence, taire la vérité parce qu'elle ne serait pas crue ? Mais la foi que l'on refuse aux prophètes on l'accorde plus tard à leurs prophéties. Les gens vertueux font le bien pour la seule satisfaction de le pratiquer : qu'il en soit ainsi des historiens désintéressés. L'honneur de rendre témoignage à la vérité doit leur suffire.

Possession vaut titre, est un axiome de droit. Par bonheur pour la vérité cette maxime n'est pas un précepte d'histoire. Un mensonge, fût-il installé dans un livre depuis mille ans, n'est pas admis à prouver l'occupation légale du propriétaire de bonne foi, l'Histoire l'expulse sans merci. Et c'est de bonne guerre, ou plutôt d'élémentaire équité ; car la Vérité comme la Justice—et c'est entre elles deux

(1) C'est le "Frontenac" de notre grand artiste Philippe Hébert.

un nouveau trait de ressemblance—ne se venge pas, mais elle s'applique, s'impose avec toute la rigueur d'un châtiement, toute la force d'un droit absolu.

* * *

Résumons en quelques lignes tout ce fastidieux débat, nécessaire cependant à rétablir la vérité historique sur un petit fait affreusement défiguré par "la maligne envie", dirait Bossuet.

Frontenac demanda, par son testament, que son cœur fût placé dans une boîte d'argent et déposé dans la chapelle que Messieurs de Montmor possédaient dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris. Déjà madame Henri-Louis Habert de Montmor, Henriette-Marie de Buade, troisième sœur de Frontenac, et Roger de Buade, abbé d'Obazine, son oncle, y étaient inhumés. Frontenac croyait donc—et ce fut avec raison—rencontrer les désirs de sa femme en exprimant ce vœu suprême que le supérieur des Récollets à Québec, le Père Joseph Denis de la Ronde se chargea d'exécuter. Il passa en France l'année même (1698) du décès du gouverneur et déposa le coffret d'argent à Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, suivant l'ordre formel du grand homme qui continuait d'être dans la mort ce qu'il avait été dans la vie : le bienfaiteur insigne des Récollets au Canada.

ERNEST MYRAND

SAINT-ALBERT

(T. N. O.)

Mgr Taché est le fondateur de Saint-Albert. C'est lui-même qui désigna l'endroit où fut construite la première chapelle. Il mit la paroisse sous le vocable de saint Albert en l'honneur du père Albert Lacombe, premier missionnaire de ce pays.

SAINT JOSEPH DE CARLETON

Sept familles acadiennes parties de l'ancienne Acadie lors du grand *dérangement*, après avoir erré plusieurs années, traversèrent la baie des Chaleurs et vinrent se réfugier dans le *barachois* de Tracadieche. C'est là l'origine de Tracadieche aujourd'hui la belle et florissante paroisse de Saint-Joseph de Carleton.

Pendant plusieurs années ces premiers colons furent privés de la visite de missionnaires. La tradition veut cependant qu'un M. Fitzsimmons, prêtre irlandais, vint y donner une mission.

La première chapelle de Tracadieche ou Carleton fut bâtie dans le courant de l'été de 1774 sur l'emplacement du cimetière actuel. Une partie de cette chapelle servait de logement au missionnaire. Elle fut détruite par un incendie.

La deuxième chapelle fut construite par un nommé Bouchard de Québec sur l'emplacement qu'occupe la sacristie actuelle.

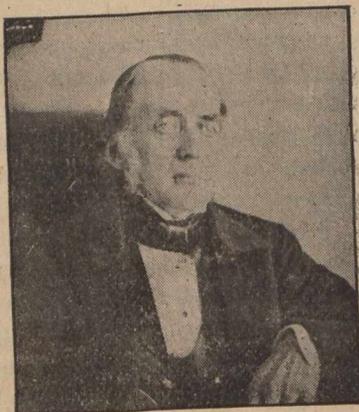
La population ayant considérablement augmentée par l'émigration toujours croissante des Acadiens, la nouvelle chapelle bâtie à la hâte après l'incendie de la première étant devenue trop étroite, on songea à bâtir une nouvelle église. On se chicana sur son site. Mgr Hubert mit fin aux disputes en ordonnant de la reconstruire au même endroit. En 1797, un coup de vent la détruisit presque entièrement. On la reconstruisit et elle fut bénie de nouveau le 3 décembre 1798.

En 1847, on décida la construction d'une nouvelle église. Elle ne fut bénie cependant que le 7 novembre 1854. C'est la belle et vaste église actuelle.

Missionnaires et curés de Carleton : MM. Joseph-Mathurin Bourg, 1773-1794 ; Louis-Joseph Desjardins, 1795-1801 ; Michel-Auguste Amiot, 1801-1806 ; Charles-François Pain-

chaud, 1806-1814 ; Joseph-M. Bellenger, 1814-1819 ; Jos.-Frs. Demers, 1819 ; Jean-Frs. Gagnon, 1819-1824 ; Ed. Faucher, 1824-1828 ; Ls-Stan. Malo, 1828-1843 ; J.-B.-N. Ols-camps, 1843-1844 ; Félix Desruisseaux, 1844-1848 ; F.-X. Tessier, 1848-1852 ; J.-B.-N. Ols-camps, 1852-1853 ; C.-J.-O. Béland, 1853-1854 ; Nicolas Audet, 1854-1870 ; F.-A. Blouin, 1870-1895 ; J.-O. Normandin, 1895-1901 ; J.-H. La-voie, curé actuel.

L'ABBÉ E.-P. CHOULNARD.



ANT.-CHS. TASCHEREAU, DÉPUTÉ DE BEAUCE
DÉCÉDÉ À DESCHAMBAULT, LE 11 JUIN 1862

C'est lui qui, le 21 février 1834, en sa qualité de président du comité préposé à l'examen de l'état de la Province, eut l'honneur de présenter à la Chambre d'Assemblée, les fameuses 92 *Résolutions*. On sait que leur adoption fut proposée par MM. Elzéar Bédard et A.-N. Morin, et qu'elles furent votées à une grande majorité.

AMURY GIROD

Amury Girod, qui a joué un certain rôle dans l'insurrection de 1837 et qui a eu ensuite une si triste fin, était né en Suisse. Il arriva en Canada vers 1828, après avoir passé sa jeunesse dans une ferme-modèle, et avoir obtenu, disait-il, le grade de lieutenant-colonel de cavalerie au service du Mexique. Il était instruit, écrivait bien et ne manquait pas d'éloquence. Il a fait plusieurs discours dont aucun n'a été conservé. Ses œuvres littéraires se bornent à une traduction du *Traité d'Agriculture* de M. Evans, et à une brochure devenue rare aujourd'hui intitulée *Notes diverses sur le Bas-Canada*. (1) Il a aussi travaillé à la rédaction d'un journal d'agriculture dont nous ignorons le titre.

Girod était venu en Canada pour jouer un rôle, mais son caractère violent et ses emportements fréquents l'empêchèrent d'acquiescer dans son parti l'influence que ses talents et son audace lui auraient certainement donné. Rempli d'ambition il fut toujours un embarras pour les chefs, et sut se faire cordialement détester de tous, de ses égaux comme de ses inférieurs. D'après le portrait qu'en trace M. Paquin, Girod était d'un caractère à la fois haut avec ses inférieurs, et rampant auprès de ses supérieurs, dur, brutal, même dans son langage ; sans cesse en querelle avec ses voisins ; il ne pouvait conserver un seul ami ; il les blessait tous par ses excès et par ses manières. (2)

Girod, suivant le même auteur, fut d'abord accueilli à Québec par M. Jos-Frs. Perrault, qui lui confia une de ses terres pour y établir une ferme-modèle. Il n'y fit rien que

(1) "Notes diverses sur le Canada," par Amury Girod, cultivateur à Varenne, Village Debartzch, de l'imprimerie de J.-P. Boucher-Belleville. MDCCCXXXV

(2) "Journal historique des événements arrivés à Saint-Eustache," p. 7.

des dettes, et en partit bientôt débiteur ingrat et insolvable de son bienfaiteur. (1) S'éloignant de Québec, il chercha à s'établir sur les propriétés de M. Debartzch, à Saint-Charles ; mais sa renommée l'avait précédé et M. Debartzch ne se soucia pas d'un pareil hôte. Girod se rendit alors à Varennes ; y fut accueilli comme patriote par le Dr Duchesnois, et après quelque temps de séjour, il épousa la belle-sœur de ce dernier, mademoiselle Ainse. (2) Après son mariage, il demeura pendant quelque temps sur la terre de son beau-père, située sur l'île Sainte-Thérèse. Là il travaillait à des ouvrages politiques et composait des discours révolutionnaires pour les assemblées du comité central, etc. Il s'était imposé comme un fardeau à tous les chefs patriotes qui le haïssaient, mais n'osaient le brusquer, parce qu'il leur était utile. Lui-même haïssait cordialement M. Papineau et la plupart de ses amis ; souvent même en secret il écrivait contre eux. Il les flattait au dehors parce qu'il espérait les voir faire une révolution et qu'il comptait par là se procurer une position avantageuse.

Dès les commencements de l'agitation, il y prit une part fort active. Voyant qu'il ne pouvait réussir à soulever Varennes où il n'avait aucune influence, il entreprit d'agiter la paroisse de la Pointe-aux-Trembles où il se rendait régulièrement deux fois par semaine pour haranguer les jeunes gens et les dresser aux exercices militaires. Il se trouvait à Montréal le jour du conflit entre les *Fils de la Liberté* et le *Doric Club*. Il fut un des auteurs de l'asson-

(1) Il y a ici erreur ou exagération. M. Perrault déclarait lui-même devant un comité de la Chambre d'Assemblée : " Quant à M. Girod, il s'est donné tous les soins possibles, et je n'ai qu'à me louer de lui, tant pour la régie générale de l'établissement que pour sa conduite envers les élèves " Voyez à ce sujet la " Vie de Joseph-François Perrault, " par M. P.-B. Casgrain, page 99.

(2) Le mariage eut lieu à Montréal le 25 septembre 1843. Madame Girod (veuve du Dr Nicols) mourut à Varennes, de consommation, le 29 décembre 1844.

blée et l'un des plus prompts à se sauver lorsqu'on en vint aux coups. Lorsque les arrestations commencèrent et que M. Papineau eut quitté Montréal pour aller dans le sud, il passa par l'île Sainte-Thérèse et y vit Girod. Il le chargea sans doute d'aller dans le nord seconder les efforts que d'autres faisaient dans le sud, car immédiatement après Girod se rendit dans le comté du Lac des Deux-Montagnes, y prit le titre de général-en-chef, et contribua beaucoup par son audace et ses mensonges à décider les malheureux habitants à prendre part aux mouvements qui eurent lieu.

“ De Varènes, dit une correspondance publiée dans la *Minerve* du 20 juin 1865 et dont l'auteur paraît bien renseigné,(1) M. Girod se rendit à Saint-Benoit, et il fut l'hôte de M. G..... pour plus de quinze jours avant de se rendre au camp de Saint-Eustache, déjà organisé par quelques *Fils de la Liberté*, de Lorimier, Peltier et autres venus de Montréal.

“ A Saint-Benoit, Girod se dit l'envoyé de M. Papineau pour prendre le commandement des patriotes du Nord, et ce fut à sa demande que les habitants de Saint-Benoit se soulevèrent en masse

“ Dans ce moment d'émeute générale, il fit arrêter le Dr Forbes, de Sainte-Genève, alors en visite chez moi. Il l'accusa d'espionnage, ce qui pouvait être vrai ; il établit une cour martiale, et le fit condamner comme espion à être fusillé dans 24 heures, ce qui aurait eu lieu, sans ma forte intervention, et les menaces que je fis d'abandonner la cause.

“ De Saint-Benoit, Girod s'en alla à Saint-Eustache, où il trouva le camp déjà organisé. Il supplanta le brave Dr Chénier dans le commandement, et se fit reconnaître comme commandant en-chef.”

(1) Cette correspondance est datée de C. L. 16 juin 1865, et est signée M.

“ Le 13 de décembre au soir, dit encore le correspondant, M. Girod me retint avec lui, et je dus coucher chez lui sur sa demande. Il me parut très-agité toute la nuit, car nous ne pûmes dormir. Le lendemain, aussitôt qu'on vint l'avertir que les troupes anglaises s'avançaient vers Saint-Eustache, de suite il laissa le camp et se sauva à Saint-Benoit, où il arriva avant que le feu se fit entendre à Saint-Eustache.

“ A Saint-Benoit, les patriotes indignés le traitèrent de lâche, pour avoir ainsi déserté et laissé massacrer le Dr Chénier et les siens, et alors il fut forcé de retourner à Saint-Eustache avec 100 à 150 hommes de Saint-Benoit, qui voulurent aller porter secours à leurs amis de Saint-Eustache.

“ Dans la marche de Saint-Benoit à Saint-Eustache, il demanda à se réchauffer, et il entra dans la maison de M. Ingliss. Pendant qu'il était là, inaperçu, il s'évada par une fenêtre, et s'enfuit je ne sais où, avec le cheval d'un honnête cultivateur qu'il prit à la porte de l'hôtel Ingliss.”

M. Paquin fait de ces événements un récit un peu différent, qu'il est bon de ne pas omettre :

“ Le brave général Girod, dit-il, après avoir fait tout son possible pour placer ses guerriers dans les divers postes, et en avoir même frappé plusieurs du plat de son sabre pour les empêcher de fuir, crut qu'il était temps de songer à sa propre sûreté. Sans doute il avait donné toute sa dose de courago à ses troupes, car il ne lui en resta pas assez pour demeurer avec elles. Girod, qui avait eu des renseignements positifs sur le nombre des troupes qui s'avançaient, savait très-bien qu'il ne pouvait leur résister ; abandonnant à leur sort les malheureux qu'il avait soulevés, il s'empara d'un fort bon cheval appartenant à Jean-Baptiste Proulx dit Clément, et se mit en devoir de se sauver à toute bride. Il s'arrêta un instant à la maison de M. Eugène Globenski,

où il avait eu son logement, pour y prendre quelque chose qu'il avait oublié ; dans ce moment un habitant de la côte Saint-Joseph de Saint-Eustache voulut le tuer ; mais ceux qui étaient là l'en empêchèrent. Cet homme fut tellement irrité de ne pouvoir mettre son projet à exécution, que de rage il brisa son fusil contre la maison en disant que puisque les chefs se sauvaient ainsi, il ne tirerait pas un seul coup et que son fusil ne servirait à personne. Un autre habitant, nommé Marcel Charbonneau, brûla trois amorces en voulant faire feu sur le général fuyard.

“ Il faut que je lui flambe la cervelle, disait-il ; car il nous a dit assez souvent de faire feu sur lui, s'il reculait d'un seul pas et s'il n'était pas toujours à notre tête.”

Le coup partit avec la quatrième amorce, mais l'arme avait été mal dirigée. Girod tournait en ce moment l'extrémité du village pour prendre la route qui conduit à Saint-Benoit. Il se sauva à toute bride et sans laisser prendre haleine à son cheval, jusqu'à trois lieues de Saint-Eustache. Là son coursier n'en pouvant plus et refusant d'avancer, il fut forcé de s'arrêter à une auberge tenue par un M. Inglis. M. Inglis était absent ; Girod dit à sa femme que ses gens étaient victorieux, et qu'il allait à Saint-Benoit chercher du renfort pour achever de mettre les troupes en déroute.

— Mais, lui dit la dame, si vous êtes vainqueurs, pourquoi donc le feu a-t-il été mis au village ?

— Ce n'est rien, dit l'intrépide général, nous avons été obligés pendant la bataille, en repoussant les troupes, de mettre le feu à quelques maisons.

Et se faisant verser un grand verre d'eau-de-vie, il reprit à toute bride le chemin du Grand-Brulé.

Toutefois sa fuite et sa lâcheté ne le sauvèrent pas. Nous allons voir comment il périt misérablement. Après avoir

resté quelques heures à Saint-Benoit et avoir erré de côté et d'autre toute la journée de vendredi et celle de samedi, il se rendit le dimanche chez l'un de ses anciens amis, nommé Turcotte, demeurant à la Rivière-des-Prairies. Mais celui-ci ne se souciait guère de le recevoir, crainte de se compromettre. Aussi Girod, s'apercevant de sa froideur, partit pour se rendre à la Pointe aux-Trembles, chez un ami intime nommé Laporte. Turcotte aussitôt se mit en route pour Montréal dans l'intention de dénoncer aux autorités la retraite de Girod. Il rencontra en chemin les volontaires de la Longue-Pointe à qui il donna tous les renseignements qu'il possédait. Ceux-ci se mirent immédiatement à la poursuite du fugitif pour l'arrestation duquel \$2000 étaient offertes par le gouvernement. La maison de M. Laporte fut fouillée ; mais Girod en était parti depuis un instant. Les volontaires, cependant, continuant leurs recherches, ne tardèrent pas à le découvrir à quelque distance du village, sous le grand pont qui se trouve au bout de l'île. Girod, se voyant cerné et sur le point d'être pris par des gens qui l'auraient infailliblement conduit à l'échafaud, se fit justice à lui-même. Il se brûla la cervelle en disant : " Je ne veux pas mourir comme mon père dans les prisons."

Son corps fut transporté à Montréal sur un traîneau et enterré au coin des rues Sherbrooke et Saint-Dominique, là où est aujourd'hui l'asile du Bon-Pasteur. Le Dr Arnoldi dirigeait l'inhumation, accompagné d'un piquet de volontaires. Il ne prit pas la peine de faire mettre la tombe à une grande profondeur en terre, " parce qu'on l'aura bientôt enlevée," disait-il. " D'ailleurs, c'était tout ce que pouvait mériter ce chien là," ajouta-t-il.

On m'assure que, depuis, ses restes ont été exhumés et déposés sur un terrain voisin. Toujours est-il qu'au commencement du mois de juin 1865, on a fait la découverte

d'ossements humains près du coin de la rue St-Laurent et de la rue Sherbrooke. Les journaux du temps ont dit, et cela paraît assez probable, que ces ossements étaient ceux d'Amury Girod. Il aurait cependant été facile d'éclaircir complètement cette question, en faisant un examen attentif de ces restes, et particulièrement du crâne qui devait porter des traces du genre de mort qu'avait subi Girod.

De plus, on a soulevé la question de savoir si Girod s'était réellement suicidé, ou s'il n'avait pas été tué par un des volontaires envoyés à sa poursuite. Ce sont là autant de difficultés qu'il aurait été facile de résoudre ; mais je ne sache pas qu'on l'ait fait. Voici ce que le correspondant M. dit à ce sujet :

“ Quelques jours plus tard, le Dr Arnoldi, snr, nous montra, aux Drs Nelson, Kimber, et à moi, ainsi qu'à d'autres, je pense, l'os frontal du crâne de Girod, et nous fit remarquer l'épaisseur plus qu'ordinaire de cette partie du crâne, et nous dit qu'il avait fait l'autopsie du cadavre, et qu'il conservait cette partie du crâne qu'il nous montra. Il nous dit que Girod s'était suicidé à l'arrivée des volontaires qui allaient l'arrêter. Mais il nous fut dit aussi que le volontaire qui l'aperçut caché près d'une clôture de jardin, le voyant armé, le tua de sa carabine, et que pour cacher ce quasi-meurtre, on faisait courir le bruit que Girod s'était suicidé.”

Conséquemment, si les ossements trouvés près de la rue Sherbrooke étaient ceux de Girod, l'os frontal devait manquer.

Nous ne possédons aucun renseignement pour nous autoriser à dire que l'on ait constaté cette circonstance.

Ainsi périt cet homme dont les antécédents sont encore une énigme, et dont la vie en Canada ne fut qu'une suite d'intrigues, d'agitations et de forfaits politiques. Il contribua beaucoup par son audace et ses fourberies aux désor-

dres, aux vols et aux pillages qui signalèrent le passage des patriotes dans plusieurs paroisses et principalement à Saint-Eustache. Ce sont ces pillages continuels qui, tout en maintenant dans l'abondance, leur avaient attiré la haine de la plus grande partie de la population au milieu de laquelle ils se trouvaient.

L.-A. HUGUET-LATOURE
L.-E. DE BELLEFEUILLE

LE JUGE FOUCHER

Nul n'était plus strict observateur de la politesse française que le vieux juge Foucher.

Or, il advint qu'un jour il eut connaissance que deux jeunes demoiselles de Québec, Mlles de La..., filles d'un de ses meilleurs amis étaient en visite à Montréal, de retour, paraît-il, d'un voyage aux États-Unis, où elles avaient appris, entre autres modes nouvelles, qu'il ne fallait plus faire la reconduite, et que les dames devaient rester au salon après une visite.

Quoique Mlles de La... ne fussent guère que des enfants, le vieux juge Foucher, en considération de leurs parents, se fit un devoir d'aller leur rendre visite.

Il se montra aimable et galant comme toujours. Sa visite terminée, il se leva en continuant la conversation jusqu'à la porte d'entrée, bien convaincue que les Mlles de La... le suivaient.

Quelle ne fut pas sa surprise en se retournant au moment de sortir de se trouver seul.

Le rouge de la colère lui monte au visage ; il revient sur ses pas et apparaît dans la porte du salon, foudroyant comme Jupiter Olympien.

Apprenez, Mesdemoiselles, leur dit-il, que quand un vieillard comme moi prend la peine de se déranger pour venir visiter des petites morveuses comme vous, c'est bien le moins qu'elles le reconduisent jusqu'à la porte.

On dit que pendant bien longtemps après les Mlles de La... reconduisaient leurs visiteurs jusque dans la rue.

La race des juges Foucher ne devrait pas mourir.

A.-D. DECELLES

CORONERS DE QUÉBEC

(LISTE RÉVISÉE)

William Conyngham	1er septembre 1764
James Potts } Isaac Werden } ^{conjointement}	19 avril 1765
Wm. Fetchburn.....	6 janvier 1767
Jno. Dyer Mercer.....	31 juillet 1770
Acklem Rickeby Bondfield.....	22 janvier 1772
Jno Woolsey.....	26 mai 1777
David Lynd.....	22 mai 1779
Jno. Woolsey.....	4 avril 1792
Jno. Mure (pro-tem).....	4 septembre 1807
Henry Blackstone.....	1er mai 1811
Henry Blackstone } John Fletcher } ^{conjointement}	16 mai 1814
Jno.-Gawler Thompson } Henry Blackstone } ^{conjointement}	25 septembre 1818
Jno-Gawler Thompson.....	14 juin 1825
B. A. Panet.....	28 avril 1827
B. A. Panet } Charles Panet } ^{conjointement}	8 octobre 1831
Jean-Antoine Panet } B.-A. Panet } ^{conjointement}	2 octobre 1839
Jean-Antoine Panet.....	25 août 1854
Charles-Eugène Panet.....	1er mai 1860
James Prendergast.....	9 avril 1874
Alfred-G. Belleau.....	20 mai 1875

F.-J. AUDET



R. P. ISAAC JOGUES
MARTYRISÉ PAR LES IROQUOIS LE 18 OCTOBRE 1646

REPOSES

Les deux Peres de l'Halle. (VIII, IV, 865.)—

J'avais toujours cru, avec Mgr Tanguay, que le Père Nicolas Bernardin Constantin de l'Halle était mort au Détroit en 1706, aussi, lorsque je lus, par hasard, tout dernièrement, que le Père Constantin de l'Halle avait été curé de Longueuil jusqu'en 1715, qu'il avait encore signé au registre en 1717 et même en 1729, je fus interloqué, car Mgr Tanguay s'appuyait sur Charlevoix, un contemporain du père de l'Halle, et il me répugnait de croire que cet historien eut commis une semblable bévue. Me rappelant alors que j'avais ce nom dans mes fiches, je les ai revisées avec soin et ma conclusion, comme ma conviction actuelle, est que Mgr Tanguay est le seul auteur de cette erreur, involontaire et excusable d'ailleurs, lorsque l'on songe à son immense labeur.

Le biographe de notre clergé a pris pour le même personnage deux religieux dont les noms se ressemblent et qui ont vécu à la même époque. Il a fondu les deux noms en un seul et a réunis sur une seule tête des notes qui concernent l'un et l'autre.

Deux Pères Constantin sont venus au pays ; tous deux étaient Récollets, et tous deux ont occupé successivement la cure de Batiscan.

Le premier signe au registre : *Constantin de l'Halle* (ou Challe) et dessert la paroisse depuis octobre 1701 à juillet 1702 ; le second signe : *Nicolas-Benoit Constantin* et dessert depuis juillet à décembre 1702.

L'écriture et la signature des deux Pères sont tellement dissemblables, qu'il n'y a pas moyen de se tromper. Donc, puisque le Père Constantin de l'Halle vécut jusqu'en 1729 et plus peut-être, que le Père Nicolas Constantin ne donne

plus signe de vie, dans nos paroisses, après 1702, j'en conclus que la dernière partie des notes biographiques de Mgr Tanguay doivent se rapporter à celui-ci. A mon avis, c'est lui qui était au fort Pontchartrain, au Détroit, en 1703, c'est lui qui fut tué en 1706, c'est lui qui fut exhumé en 1723 par le Père Bonaventure.

Enfin, pour moi, Charlevoix aurait raison et le *Répertoire* seul serait en faute.

E. Z. MASSICOTTE

Le peintre Louis Dulongpre. (VIII, III, 861.)

— Le souvenir du peintre Dulongpré n'est pas entièrement disparu, ainsi qu'on peut le voir par les extraits de lettres qui suivent.

Une personne qui l'a bien connue dans son enfance en fait le portrait suivant :

“ M. Dulongpré était grand, bien fait, avait une très belle figure et d'excellentes manières ; son apparence était celle d'un gentilhomme de l'ancien régime. Il avait conservé jusqu'à son dernier jour, l'usage de la poudre ; il portait ses cheveux en arrière et nattés avec une boucle en ruban noir retombant sur le col de l'habit taillé à la française, tel qu'il se portait en France avant la révolution ; un gilet long de couleur pâle, culotte noire et bas en soie noirs avec souliers très-découverts et boucles en brillants. Je l'ai connu depuis mon enfance jusqu'à sa mort et ne lui ai jamais vu porter d'autre costume. Il était bien accueilli partout à cause de sa grâce bienveillante et de son exquise affabilité ; on l'avait surnommé le *bon* Mr Dulongpré.”

M. l'abbé Proulx, bibliothécaire du séminaire de Saint-Hyacinthe, nous donne le nom de l'épouse de Dulongpré. “ Marguerite Campeau, son épouse, mourut le 19 juillet 1840, à l'âge de 73 ans, et fut inhumée dans le cimetière de

la paroisse de St Hyacinthe desservie aujourd'hui par les RR. PP. Dominicains. Leur fille était mariée à un M. Pratt, de Philadelphie. Nous avons les portraits de M. Girouard, fondateur de notre institution, et ceux de MM. Louis-Antoine Dessaulles et de M. l'abbé DeGuise, curé de Varennes, peints par le même artiste."

M. Louis-J.-A. Papineau, de Montebello, possède les portraits de Joseph Papineau et de Rosalie Cherrier, sa femme, de Pierre Bruneau et de Anne Robitaille, sa femme, faits aussi par Dulongpré. Il le vit très souvent jouer aux échecs avec son grand père, M. Joseph Papineau.

Les îles Saint-Pierre et Miquelon. (III, XI, 376.)— Les îles Saint-Pierre et Miquelon sont situées dans l'Océan Atlantique, à cinq ou six lieues de la côte méridionale de l'île de Terre-Neuve.

On ne sait pas encore, d'une manière bien certaine, quels furent les premiers navigateurs qui fréquentèrent les parages de l'île de Terre-Neuve. Les hommes du nord de l'Europe (*Northmen*), habitants du Danemark et de la Norvège, paraissent avoir connu cette île dès le onzième siècle. Les Basques Français réclament l'honneur d'y être venus, dans le courant du quatorzième siècle, près de deux cents ans avant les voyages des Cabots (1497) et de Verazzani (1527). Quoi qu'il en soit, il est certain que dès 1504, les Bretons et les Normands venaient pêcher dans les eaux de Terre-Neuve, où la morue se trouvait en abondance ; mais ce n'est que vers 1604 que les pêcheurs français fondèrent leurs premiers établissements sédentaires sur cette île. A partir de cette époque, grâce à la fondation de nouvelles colonies au Canada et dans l'Acadie, grâce aussi aux encouragements accordés par le gouvernement français, la pêche de la morue commença à acquérir de l'importance, et cent

ans plus tard, en 1710, on ne comptait pas moins de 3,000 habitants à Terre-Neuve.

Le traité de paix conclu à Utrecht le 13 avril 1713, fit passer Terre-Neuve entre les mains de l'Angleterre, en réservant à la France le droit de pêcher le poisson sur certaines parties des côtes de l'île.

Lorsqu'en 1763 la France perdit le Canada et ses autres possessions de l'Amérique du Nord, il ne lui resta plus dans ces parages que les petites îles Saint Pierre et Miquelon, que le traité de Paris, du 10 février 1763, lui céda pour servir d'asile à ses pêcheurs. Le baron de l'Espérance, capitaine d'infanterie, fut chargé, le 14 juillet 1763, d'aller prendre possession de ces îles au nom de la France. Les droits de pêche et de sécherie, reconnus aux Français par le traité d'Utrecht, furent d'ailleurs confirmés et même étendus.

Ce fut de 1764 à 1767 que se formèrent les premiers établissements de pêche français aux îles Saint-Pierre et Miquelon. Les produits que les habitants sédentaires de ces îles retirèrent de la pêche, de 1765 à 1777, s'élevèrent, année commune, à environ 6,000 quintaux de morue. Cette pêche occupait en outre chaque année 220 bâtiments métropolitains jaugeant ensemble 24,000 tonneaux et montés par 8,000 marins ou pêcheurs.

En 1778, lors de la guerre de l'indépendance américaine, les Anglais s'emparèrent des îles Saint-Pierre et Miquelon, dont ils détruisirent les constructions de fond en comble et dont ils forcèrent les habitants, au nombre de 1,200 à 1,300, à se réfugier en France. La paix de Versailles, du 3 septembre 1783, rendit à la France les îles Saint-Pierre et Miquelon, et confirma les droits de pêche des Français sur les côtes de Terre-Neuve. Tous les habitants, qui avaient été forcés de quitter ces îles en 1778, y furent ramenés

aux frais de l'Etat, au nombre de 1223, dont 150 en 1783 et 713 l'année suivante.

Les expéditions des ports français pour la pêche de la morue suivirent immédiatement la reprise de possession des îles Saint-Pierre et Miquelon ; en 1784, le nombre total des navires expédiés de France pour cette pêche s'éleva à 318, jaugeant ensemble 34,658 tonneaux et montés par 9,520 marins ou pêcheurs.

La guerre de 1792 vint de nouveau détruire cette branche d'industrie si importante pour la France, soit comme école de navigation, soit comme source d'alimentation et de commerce. Le 14 mai 1793, les Anglais s'emparèrent des îles Saint Pierre et Miquelon, et l'année suivante ils en déportèrent les habitants en France.

La paix d'Amiens (27 mars 1802) restitua ces îles à la France, qui en reprit possession, le 20 août de la même année, mais qui les perdit pour la dernière fois en mars 1803.

Le traité de Paris du 30 mai 1814 a rendu à la France ses pêcheries d'Amérique, et a stipulé, en outre, quant aux droits de pêche des Français sur les côtes de l'île de Terre-Neuve, et les îles adjacentes, ainsi que dans le golfe Saint-Laurent, que tout serait remis sur le même pied qu'auparavant.

La rétrocession des îles Saint Pierre et Miquelon eut lieu le 22 juin 1816. Une expédition française y amena, pour former le noyau de la population nouvelle, 150 des anciennes familles.

Avec le secours du gouvernement français, les habitants relevèrent le bourg de Saint-Pierre qui avait été détruit en 1795 ; un autre petit bourg fut en même temps formé à Miquelon.

Aujourd'hui Saint-Pierre et Miquelon forment une colonie soumise à un fonctionnaire qui a le titre de commandant et administrateur.

R.

Le Journal des Familles. (III, XII, 375.)—En 1840, quelques jeunes gens parmi lesquels était Auguste Soulard, avocat de talent mort à la fleur de l'âge, et quelques écrivains plus avancés en âge parmi lesquels se trouvaient l'honorable M. Morin, le juge Roy et M. F. X. Garneau résolurent de fonder un journal littéraire et scientifique qui devait être dirigé par une société de collaborateurs. La rédaction en fut confiée à MM. F. M. Derome et Auguste Soulard.

Le *Journal des Familles* par suite de quelques difficultés purement matérielles ne parut jamais qu'en *prospectus*.

Joseph-Charles Juchereau de Saint-Denis. (VII, II, 783.)—Joseph-Charles Juchereau de Saint-Denis était fils de Charles Juchereau de Saint-Denis, conseiller du Roy et lieutenant-général de l'île de Montréal. Il naquit dans cette dernière ville le 9 août 1696.

Il passa fort jeune en Louisiane où il ne tarda pas à s'illustrer en se montrant aussi habile négociateur qu'intrépide guerrier.

La Mothe Cadillac, alors gouverneur général de cet immense pays, l'avait envoyé auprès du vice-roi du Mexique, afin de l'engager à faire avec lui un traité de commerce. Après avoir traversé des pays considérables et s'être abouché avec plusieurs gouverneurs et commandants, Saint-Denis était parvenu à Mexico.

Arrivé chez le vice-roi, il présente ses lettres de créance ; mais celui-ci, au lieu de l'écouter, le fit saisir et jeter en prison. Il y fût sans doute resté, sans le nom d'Iberville, dont le souvenir vivait toujours dans ces contrées. Apprenant que Saint-Denis était l'oncle de la femme de cet homme célèbre, le vice-roi s'empessa de lui rendre la liberté. Da-

vantage appréciant le mérite du jeune officier, il le fit manger à sa table, le combla de caresses et mit tout en œuvre pour le retenir au service de l'Espagne.

Le P. Charlevoix, qui aime à assaisonner ses récits d'anecdotes piquantes, raconte ainsi la suite de cette affaire : " Saint-Denis n'avait aucun grade à la Louisiane et n'y servait que comme volontaire. On lui offrait une compagnie de cavalerie, et cette offre pouvait tenter un gentilhomme canadien. Il la refusa néanmoins, et, quoiqu'on pût lui dire, il persista dans son refus. Le vice-roi, pour ébranler sa constance et le faire changer de détermination, lui dit qu'il était déjà à moitié Espagnol, puisqu'il recherchait la fille de Don Pedro de Vilescas, et qu'il devait l'épouser à son retour au fort Saint-Jean. Je ne puis dissimuler, répartit Saint-Denis, puisqu'on en a informé Votre Excellence, que j'aime cette demoiselle ; mais je ne me suis point flatté de l'obtenir pour épouse. Vous l'obtiendrez, répliqua le vice-roi, si vous voulez accepter l'offre que je vous ai faite : Je vous donne deux mois pour y penser. Au bout de ce temps-là, il le sonda encore, et, l'ayant trouvé inflexible, il le congédia en lui remettant entre les mains une bourse de mille piastres : " C'est, dit-il, pour les frais de vos noces. J'espère, ajouta-t-il, que Dona Maria aura plus de pouvoir que moi, pour vous déterminer à demeurer dans la Nouvelle-Espagne." Le lendemain, il lui envoya un très-beau cheval bai de son écurie, et le fit reconduire par un officier et deux cavaliers. Arrivé chez Don Pedro de Vilescas, Saint-Denis le trouva dans un grand embarras. Tous les habitants des quatre bourgades sauvages, fatigués des vexations des Espagnols, venaient de partir pour se retirer ailleurs, et ce commandant craignait qu'on ne le rendit responsable de cette désertion. Il communiqua sa peine à Saint-Denis, lequel s'offrit pour ramener ces barbares. Don

Pedro l'embrassa, mais l'avertit qu'il s'exposait beaucoup. " Je ne crains, repartit Saint-Denis, et sur le champ, il monta à cheval. Il eut bientôt rejoint les Sauvages, et, du plus loin qu'il les aperçut, mettant son mouchoir au bout d'une baguette, en guise de pavillon, il leur fit signe de s'arrêter. Ils s'arrêtèrent en effet, et Saint-Denis leur remontra si bien l'imprudence de leur démarche, qu'il les fit consentir à revenir, leur promettant qu'à l'avenir aucun Espagnol ne mettrait le pied dans leurs villages qu'ils ne le voulussent bien. Après un si grand service, Saint-Denis n'eut aucune peine à obtenir de Vilescas qu'il lui donnât sa fille en mariage, et les noces se firent avec toutes la pompe et la magnificence espagnoles."

Quelque temps après, Saint-Denis fut fait chevalier de Saint Louis et promu au grade de capitaine.

Il fut alors envoyé, à la tête d'un détachement, à Natchitoches, où son épouse vint le rejoindre. Après avoir préservé, par sa sagesse, sa modération et sa prudence, le poste qu'il commandait des horreurs commises à Natchez, Saint-Denis eut encore la gloire de mettre en fuite les féroces ennemis des Français et de leur tuer 82 hommes, dont plusieurs chefs.

L'ABBÉ DANIEL

L'uniforme de milicien sous l'ancien regime.

(III, II, 290.)—Le milicien portait-il l'uniforme sous le régime français ? Le passage suivant d'une lettre de Bourlamarque au chevalier de Lévis en date du 25 août 1760 semblerait donner une réponse négative à cette question :

" Un officier de milice de Terrebonne se plaignant à moi qu'on avait puni sa compagnie mal à propos, pour avoir été accusé de pillage dans un jardin, s'est avisé de me menacer de désertre avec sa troupe ; je l'ai fait attacher à un piquet,

ne le connaissant pas pour officier, faute d'un hausse-col. Pour réparer l'injure faite à son grade, je vais l'interdire de toute fonction, et le tenir simplement arrêté. Je vous supplie de demander sa casse à M. le marquis de Vaudreuil. Il s'appelle Pierre Lapointe, enseigne de la compagnie de Terrebonne."

Il faut croire que ce n'était que par accident que cet officier de milice se trouvait sans uniforme car M. l'abbé Casgrain, à la page 77 de son premier volume de *Montcalm et Wolfe*, nous donne la description de l'uniforme de milicien canadien sous l'ancien régime :

" La milice, écrit-il, portait uniforme gris, à revers et parements rouges, tout comme les grenadiers, excepté le bonnet d'oursin remplacé par le chapeau tricorne noir, bordé de rouge ".

R.

L'origine du mot "caucus". (VIII, IV, 866.)—
Connait-on l'origine du mot "caucus", ainsi qu'on est convenu d'appeler cette sorte de convention, de réunion préliminaire électorale, qui d'institution purement américaine, tient maintenant tant de place dans la vie politique aux Etats-Unis ?

D'après un auteur français, le terme "caucus" serait un dérivé d'un mot algonquin qui signifie "parler". D'autre part, un encyclopédiste américain affirme—et l'assertion est certainement plus vraisemblable—que le mot "caucus" est une corruption de "calkers", soit du mot anglais pour "calfats" (ouvriers qui garnissent d'étoupe et de poix les fentes ou les trous d'un navire).

C'est à Boston que le mot aurait vu le jour pendant la période d'agitation populaire qui a eu pour dénouement la Révolution. Boston, qui n'était alors qu'un village maritime, était le foyer de cette agitation. Les "calkers" relative-

ment nombreux, étaient acquis, corps et âme, à la cause des patriotes. Le siège de réunion de leur corporation devait naturellement leur servir pour lieu de leurs assemblées politiques ; et les tories ou loyalistes en vinrent à employer, comme terme de mépris l'expression " *calkers meetings* " en parlant des réunions des personnes hostiles à la cause royaliste. C'est ainsi que le mot " *caucus* "—qui était d'abord une corruption du mot " *calkers* "—passa dans la langue pour désigner une réunion politique, surtout si elle avait lieu à huis clos. Le mot paraît pour la première fois dans le journal de John Adams, à la date de février 1763, dans la phrase suivante : " J'ai découvert aujourd'hui que le " *Caucus Club* " se réunit à certaines époques dans la mansarde de Tom Dawes, l'adjudant du régiment de Boston (de la milice)." Adams ajoute que les fonctionnaires communaux et les représentants étaient choisis par ce club en premier lieu avant d'être élus au " *town meeting* ". Dans son " *History of Revolution* ", Gordon affirme que le *caucus* remonte jusqu'en 1725 comme institution électorale.

Telle est l'origine du terme " *caucus* " et de l'institution qu'il désigne. De nos jours, ce mot est employé pour désigner deux catégories d'assemblées : premièrement, une assemblée primaire de citoyens d'un même parti dans laquelle ils mettent aux voix la candidature des personnes qui se présentent à leurs suffrages pour n'importe quel office : deuxièmement, une réunion de législateurs ou autres hommes politiques pour arrêter un programme de parti ou une ligne de conduite.

J. A. FAVREAU

L'honorable Louis-Rene Chaussegros de Lery. (VII, XI, 841.)—Il était fils de Joseph-Gaspard Chaussegros de Lery et de Melle Martel de Brouague, et vit le jour à Paris le 13 octobre 1762.

C'est son frère François-Joseph qui devint lieutenant-général et baron de l'empire français.

Louis-René Chaussegros de Lery avait dix ans, lorsqu'il fut envoyé rejoindre sa famille au Canada ; celle-ci y était revenue après le traité de Paris.

Arrivé à l'âge de s'établir et ne pouvant se procurer aucun emploi dans la carrière militaire, sur les conseils du général Haldimand, il passa en Angleterre et puis en France où il trouva du service.

Pendant dix ans, de 1784 à 1794, il servit comme capitaine dans les Gardes du Corps du Roi, d'abord à Paris, sous le duc de Villeroy, et puis ensuite, en Allemagne, sous les frères du Roi.

A l'âge de 28 ans à peu près il se décida de revenir au Canada.

Il fut d'abord admis comme capitaine dans le 2e Bataillon des *Royal Canadian Volunteers* ; il resta dans ce régiment jusqu'à son licenciement.

Plus tard, il devint grand voyer pour le district de Montréal.

Il fit toute la campagne de 1812 et prit part à la bataille de Châteauguay. L'année suivante, il était fait lieutenant-colonel de milice.

Sir John Sherbrooke l'appela au Conseil législatif.

Il mourut à Boucherville, où il fut inhumé, le 28 octobre 1833, âgé de 71 ans, grandement respecté à cause de ses nombreuses qualités et des éminents services qu'il avait rendus.

Il avait épousé Charlotte Boucher de Boucherville.

M. l'abbé Daniel dit que Louis-René Chaussegros de Lery fut député de Kent en 1810, mais il se trompe car il n'a jamais fait partie de la Chambre d'Assemblée.

QUESTIONS

870—En quelle année et pour quelle raison Louis XIV changea-t-il le titre de Conseil Souverain de la Nouvelle-France en celui de Conseil Supérieur de Québec ?

ETD.

871—Quel est le premier bateau-à-vapeur océanique qui ait remonté le fleuve St-Laurent de Québec à Montréal ? En quelle année ? Qui en était le capitaine et qui en a été le pilote ?

JOSEPH

872—Où était situé le village sauvage appelé " Achelai " ou " Achelacy " ?

JOSEPH

873—Quelle est cette *Maison Canadienne* qui fut la cause de la ruine du peintre Dulongpré et d'un si grand nombre de petits rentiers canadiens, il y a une soixantaine d'années ?

VIEIL

874—Je lis à la page 226 des *Mmoires* de J.-G. Barthe :

" Il faut avoir connu ce vieux type de nos hommes d'affaires du temps (1835) pour savoir ce qu'ils valaient. Il y en avait en plusieurs endroits du Canada, entre Québec et Montréal, comme les Leroux à l'Assomption, les Soupras et les Franchère sur les bords du Richelieu, les Clouet, les Brunet, les Buteau et les Massue, de Québec, entre cent autres, qui avaient pris un tel rang et une si grande importance parmi les armateurs du pays, qu'ils étaient entourés de la considération publique et avaient, en Angleterre et dans quelques autres parties de l'Europe, une véritable prépondérance sur les marchés extérieurs pour les fins de leur commerce....."

Quelqu'un de vos lecteurs peut-il me renseigner sur l'histoire de ces familles, sur leurs industries respectives, etc., etc ?

O. ASS.

DESIDERATA

- Revue Canadienne* : Page-titre et table des matières du volume de 1886.
- Echo du cabinet de lecture paroissial*, 1859, no 24.
- Royal Society of Canada, Transactions*, années 1898 et 1899.
- Langevin, *Notes sur les registres de Beauport*, vol. II.
- Mgr Guay, *Chroniques de Rimouski*, vol. II.
- Semaine religieuse de Québec*, vol. I, nos 4, 31 ; vol. IV, nos 4 et 6 ; vol. V, no 3 ; vol. VI nos 18, 24, 28, 31, 32 ; vol. VII, no 1.
- Le Passe-Temps*, vol. I, no 23 ; vol. III, no 74.
- Nouvelles Soirées Canadiennes*, vol. II, nos 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12 ; vol. IV, nos 7, 8, 9, 10, 11, 12 ; vol. VI, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 ; vol. VII, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.
- Canadiana*, vol. I, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.
- O'Callaghan, *Documents relating to the colonial History of the state of New York*, vols III et IV.
- Report of the state trials, before a general Court martial held at Montreal in 1838-9*, vol. II.
- Bulletin des Recherches Historiques*, livraisons de la première année (1895) et de la deuxième année (1896).
- Annaires de l'Institut Canadien de Québec*, nos 1, 5, 8.
- Annaires de l'Université Laval*, nos 2, 6, 7, 11, 29, 38, 45.
- Les annales térésiennes*, livraison de juin 1886.
- Le Collégien* (publié au collège de St-Hyacinthe) vol. I, no. 16 ; vol. II, nos 1 et 2.
- Annaires du collège de Joliette*, années 1852-53 ; 1884-85.
- Annuaire du séminaire de Trois-Rivières*, année scolaire 1882-83.
- Revue de Montréal* : 1878, livraison de avril ; 1880, toute l'année ; 1881, 1e livraison.
- Revue de législation et de jurisprudence* : 1845, 40 livraison ; 1847, 12e livraison.
- Société Historique de Montréal*, Transactions nos 4, 5, 6.

PIERRE-GEORGES ROY, LÉVIS.

QUÉBEC-CENTRAL

SERVICE D'HIVER, 1901-02

Allant au Sud

EXPRESS DIRECT pour Saint-François, Mégantic, Sherbrooke, Boston, New-York, Portland et tous les endroits du sud, quitte Lévis à 3.10 h. p. m.

ACCOMMODATION pour Sherbrooke et tous les points sur le Boston & Maine Ry., quitte Lévis à 7.00 h. p. m.

MIXTE pour Mégantic, quitte Lévis à 8.15 p.m.

Allant au Nord

EXPRESS de New-York, Boston, Sherbrooke, Mégantic, Saint-François et tous les endroits du sud, arrive à Lévis à 1.20 h. a. m.

ACCOMMODATION de St-Jean, N. B., Mégantic, arrive à Lévis à 7.15 a. m.

MIXTE, Mégantic, arrive à Lévis, 6.45 h. p. m.

FRANK GRUNDY.

J.-H. WALSH.

Gérant Général.

Agent Général des Passagers.

LE LIVRE D'OR

DES

Contingents Canadiens en Afrique

Avec un appendice sur le loyalisme canadien

PAR

GASTON P. LABAT

Superbe volume orné de grand nombre de photogravures

PRIX : Relié \$2.00 ; Broché \$1.50.

En vente chez tous les libraires.